

## Annexe A du règlement #129R

*Règlement de contrôle intérimaire*

**Carte de référence sur la  
localisation des îlots  
déstructurés reconnus en  
vertu du règlement #129R**

### Légende

-  Îlots déstructurés (rg. #129R)
-  Zone agricole permanente (LPTAA)
-  Limites de la MRC Les Moulins

Note : Carte de référence seulement. Se référer aux plans de l'annexe B du règlement #129R pour la délimitation des îlots déstructurés



Sources:  
Orthophotos : CMM, 2011  
Zone agricole : CPTAQ, 2011

Produit par la MRC Les Moulins  
Le 4 octobre 2012

